

Baccalauréat – SESSION 2018
Aménagements aux examens
pour les candidats en situation de handicap

Les dossiers de demandes d'aménagements aux examens pour la session 2018 du baccalauréat sont disponibles dès maintenant.

Les élèves doivent venir retirer le dossier au secrétariat du lycée, à savoir :

- annexe 1 : « demande d'aménagements des conditions d'examens ... » = remplie par le candidat et sa famille.
- annexe 2 : « certificat médical confidentiel établi par le médecin traitant » = joindre tout document indispensable (PPS, PAI, PAP, bilan orthophonique ...).

La date limite de retour au secrétariat des dossiers complets est fixée au :

- ❖ **mardi 14 novembre 2017** pour les épreuves du BAC en terminale,
- ❖ **jeudi 7 décembre 2017** pour les épreuves anticipées au BAC en 1ère.

Je vous remercie de votre compréhension et reste à votre disposition pour tout renseignement.

Cordialement,

Secrétariat lycée

P/o, Monsieur le Proviseur adjoint, M.PEUILLOT